



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 015/2021

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget principal - Compte de gestion 2020

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du [compte administratif](#).

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu l'Arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2020 du receveur,

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de Vernon, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020.

Sur le fondement de ces éléments,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité des votants (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU; Abstention : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT; Contre : M. SINO, Mme LIPIEC)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

20600 - VERNON

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 836 876,23	34 590 171,04	68 427 047,27
Titres de recettes émis (b)	16 871 987,19	32 917 058,63	49 789 045,82
Réductions de titres (c)		2 949 292,19	2 949 292,19
Recettes nettes (d = b - c)	16 871 987,19	29 967 766,44	46 839 753,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 836 876,23	34 590 171,04	68 427 047,27
Mandats émis (f)	17 504 971,56	28 605 341,14	46 110 312,70
Annulations de mandats (g)		2 171 908,12	2 171 908,12
Dépenses nettes (h = f - g)	17 504 971,56	26 433 433,02	43 938 404,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 534 333,42	2 901 349,05
(h - d) Déficit	632 984,37		

20600 - VERNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-4 691 459,08		-632 984,37		-5 324 443,45
Fonctionnement	7 860 150,40	6 078 914,37	3 534 333,42		5 315 569,45
TOTAL I	3 168 691,32	6 078 914,37	2 901 349,05		-8 874,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20610-VERNON - PORTAGE DES REP					
Investissement	9 196,00		-15,15		9 180,85
Fonctionnement	36 938,20		-11 431,45		25 506,75
Sous-Total	46 134,20		-11 446,60		34 687,60
TOTAL III	46 134,20		-11 446,60		34 687,60
TOTAL I + II + III	3 214 825,52	6 078 914,37	2 889 902,45		25 813,60